

INFORMATION ORIENTATION DES ELEVES
FICHE "MINI-STAGE D'OBSERVATION" AU LYCEE DE RISCLE
Au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres

Elèves de 5^{ème} et de 4^{ème}

Classe d'origine :	Permet l'accès en :	Journée d'accueil	Nombre de stagiaires
5 ^{ème}	4 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Mercredi de 8h40 à 12h17 ou Vendredi de 8h45 à 12h40	2 au maximum
4 ^{ème}	3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Mercredi de 8h40 à 12h17 ou Vendredi de 8h40 à 16h00	

Elèves de 3^{ème}

Niveau d'entrée :	Permet l'accès en 2 ^{nde} :	Journée d'accueil	Nombre de stagiaires
3 ^{ème}	2 ^{nde} professionnelle Production Vigne et Vin (VV)	Lundi de 10h à 17h10 ou Jeudi de 8h45 à 17h10	2 au maximum
	2 ^{nde} professionnelle Nature – Jardin – Paysage – Forêt (NJPF)	Mardi de 8h40 à 17h10	

Elèves de Seconde

Niveau d'entrée :	Permet l'accès en 1 ^{ère} :	Journée d'accueil	Nombre de stagiaires
Seconde professionnelle ou Seconde générale	1 ^{ère} Bac Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF)	Mardi de 8h45 à 17h10	2 au maximum
	1 ^{ère} Bac Professionnel Vigne et Vin (CGEVV)	Mardi (semaine impaire) de 8h45 à 17h10	

Modalités d'inscription

Fixer la date de mini-stage par téléphone (05.62.69.72.16) en prenant contact avec Mme BARRET, secrétaire en charge de la scolarité ou M. FRETIGNY, CPE.

Merci d'anticiper les demandes : début possible des mini-stages dès Janvier 2019.

Remarque :

Le déjeuner est pris par les stagiaires dans l'établissement, les frais correspondants sont ensuite facturés à l'établissement d'origine ou acquittés par l'élève s'il est externe ou s'il réalise le mini-stage durant les vacances scolaires de son académie.

Le lycée professionnel Agricole établit la convention de stage qui doit être signée par le collège ou lycée d'origine, les parents et le LPA, avant l'arrivée de l'élève en mini-stage. L'élève doit être couvert par une assurance.

Possibilité pour un élève d'effectuer plusieurs jours de stage dans l'établissement avec hébergement.